

CATALOGUE VACANCES

AUTOMNE
HIVER
PRINTEMPS
2024/2025



- Agrément “Vacances Adaptées Organisées” arrêté n°2020 - 06 - 093 du 26 juin 2020.
- Créée en 1962, l'APAJH est reconnue d'utilité publique depuis 1974.
- Agrément national de Jeunesse et d'éducation populaire.
- Immatriculation ATOUT France IM 075 12 0094 du 05/03/2024.
- Affiliée à la Jeunesse au Plein Air.
- Membre de L'ESPER (L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République)
- Membre du CNCPH.
- Membre du CFHE.
- Convention chèques vacances : 040772E001P001.
- Membre de l'UNAT Ile-de-France.

Les Principes d'engagement
des Organismes de Vacances Adaptées

Je suis
signataire !

UNAT
Le tourisme
au service des hommes et des territoires



CHARTRE HANDICAP
VACANCES & LOISIRS
NON SPÉCIALISÉS

SOMMAIRE

Les finalités des loisirs et des vacances	04
La charte de qualité	05
Les différents autonomies des personnes en situation de handicap	05
· Embruns marins en Vendée - Les Sables d'Olonne / Résidence les Océanes - Vendée (85)	06
· Répit en famille en Vendée - Les Sables d'Olonne / Résidence les Océanes - Vendée (85)	07
· Ambiance Médiévale - Laval en Mayenne - Mayenne (53)	08
· Rêves en mer - Pléneuf-Val-André - Côtes d'Amor (22)	09
· Évasion Hivernale au Coeur de l'Europe - Bruxelles - Belgique	10
· Escapade Viennoise à Noël - Vienne - Autriche	11
· Bol d'air en Vienne - Saint-Cyr - Vienne (86)	12
Recrutement Séjours Adaptés Eté 2023	14
Conditions Générales	15

LES FINALITÉS DES LOISIRS ET DES VACANCES

Les loisirs et les vacances : une réalité humaine, sociale, culturelle et économique

Les loisirs, les vacances sont des temps privilégiés de détente, d'enrichissement, de découverte, d'apprentissage, de rupture avec le cadre habituel, d'épanouissement personnel.

Cependant, bien que reconnu comme un droit pour tous, les loisirs et vacances sont le reflet des évolutions de notre société et donc, trop souvent, le miroir des inégalités sociales.

Pour les enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, les loisirs et vacances constituent, au même titre, des espaces irremplaçables d'expérience personnelle et de socialisation.

Les centres de loisirs et de vacances labellisés APAJH ont démontré leur savoir-faire et leur capacité d'innovation sociale.

L'engagement citoyen de l'APAJH : "Permettre à tout citoyen en situation de handicap de réaliser ses choix de vie, sans exclusion, avec les adaptations et les accompagnements nécessaires".

L'accès aux loisirs et aux vacances s'inscrit dans la même logique d'inclusion sociale et d'acceptation des singularités de chacun.

Les séjours APAJH : les orientations données à nos actions

- Favoriser l'intégration, les rencontres et les échanges. Cela se traduit par des groupes à petits effectifs, des équipes d'adultes compétentes, motivées et expérimentées, porteuses des valeurs de l'APAJH.
- Offrir des conditions de vie et des activités permettant à chacun de réaliser son projet. Cela se traduit par : une attention à la vie quotidienne où alternent vie privée, choix personnel et vie collective, activités négociées et organisées, mais aussi possibilité de ne "rien faire".
- Accueillir les participants sur des lieux d'accueil qui favorisent la découverte. Cela se traduit par : des rencontres multiples sur place ; une équipe d'animation qui sait utiliser le milieu d'accueil, s'ouvrir sur l'extérieur.
- Assurer un accompagnement de qualité. Cela se traduit par : des relations avec les familles et les établissements, un réel travail en amont de l'organisateur avec l'équipe, une organisation matérielle maîtrisée.
- Organiser le fonctionnement des séjours pour que chacun puisse y trouver son espace de liberté. Cela se traduit par le travail de l'équipe d'encadrement qui sollicite et sensibilise, aménage, propose du "sur mesure".
- Recruter des directeurs, des animateurs attentifs aux demandes et aux intérêts des vacanciers. Cela se traduit par une réflexion préalable des équipes sur les personnes en situation de handicap ; des relations de confiance et d'écoute.

Bien que les séjours APAJH soient un moment privilégié dans la conquête de l'autonomie sociale, les équipes ne peuvent se substituer aux choix et aux responsabilités des parents et des professionnels des établissements.

L'APAJH, association complémentaire de l'éducation, prône les valeurs de la laïcité et de la citoyenneté. Elle agit pour l'inclusion et l'accessibilité à tout, partout, pour tous et avec tous.

L'APAJH Accompagnement-Loisirs, se veut organisateur engagé dans la vie sociale, culturelle et éducative, en défendant une conception des loisirs et des vacances, plaçant l'enfant, le jeune ou l'adulte au centre du dispositif.

Nous rappelons que nos séjours ne sont pas des centres médico-sociaux et qu'il n'y a ni équipe médicale sur place ni veilleur de nuit.

LA CHARTE DE QUALITÉ

🔗 Article 1

Le projet de séjour est formalisé, écrit, disponible à tous.

🔗 Article 2

L'information est claire, précise et adaptée, elle concerne tous les domaines : de l'organisateur au centre de vacances.

🔗 Article 3

Les conditions d'accueil respectent :

- Les réglementations en vigueur en matière sécurité, d'hygiène et d'accessibilité.
- Les besoins particuliers de chaque vacancier en fonction de sa situation de handicap.

🔗 Article 4

L'encadrement est garant du respect des valeurs, inclusion, laïcité, citoyenneté, autonomie, humanisme, et des objectifs généraux de l'APAJH, épanouissement des personnes, favoriser les échanges et les rencontres, réaliser son projet de vacances, accepter les différences, vivre à son rythme, pratiquer des activités de loisirs.

🔗 Article 5

La composition de l'équipe d'encadrement et d'animation tient compte de l'autonomie des vacanciers : de 1 animateur pour 1 vacancier "dépendant" à 1 animateur pour 4 vacanciers "autonomes". La majorité des personnels d'encadrement sont diplômés du secteur de l'animation socio-culturelle (BAFD pour les responsables, BAFA pour les animateurs), ou en cours de formation, ou ont une expérience d'animation. PSCI, BNS, ou diplômes, au moins équivalents, du secteur médico-social sont les compétences exigées sur chaque centre en fonction des publics accueillis.

🔗 Article 6

Le suivi sanitaire des vacanciers, dans le plus strict respect de leur dignité, est placé sous la responsabilité du responsable de séjour. Si le groupe de vacanciers dépasse quinze personnes, un assistant sanitaire titulaire reçoit sub-délégation de ce suivi.

🔗 Article 7

Un questionnaire de satisfaction est disponible auprès du séjour afin que le vacancier avec sa famille ou son encadrement puisse nous indiquer ce qui lui a le plus plu ou moins plu afin d'améliorer nos séjours.

🔗 Article 8

L'organisateur sollicite les familles, la personne en situation de handicap, les éducateurs des établissements pour leurs avis, critiques et suggestions et les associe à la recherche d'une amélioration de la qualité des séjours.

🔗 Article 9

Évaluations et bilans des séjours sont obligatoires et mis à disposition de l'organisme gestionnaire et des futures équipes.

🔗 Article 10

En cas de non respect de la présente charte, l'organisateur s'expose au retrait du label APAJH.

NB : Le séjour de vacances n'est pas un établissement médico-social et n'a pas, a priori, de visée thérapeutique. Toutefois la présence possible de professionnels des secteurs éducatif, médico-social ou sanitaire, aide à la prise en compte adaptée de la situation particulière des personnes en situation de handicap.

LES DIFFÉRENTES AUTONOMIES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les Centres de vacances et les équipes d'encadrement sont organisés en fonction du niveau d'autonomie des vacanciers. Ces niveaux d'autonomie sont définis selon des critères spécifiques à la fédération APAJH, à savoir :

🔗 Autonomes

Personnes qui, dans les gestes de la vie quotidienne, sont capables de manger, s'habiller, se laver sans l'aide extérieure d'une tierce personne. Elles s'expriment sans difficulté et possèdent une bonne compréhension générale des sujets dont on parle. Il suffit de surveiller de loin l'entretien de son linge et de s'assurer qu'elles se lavent bien et se changent. Ce sont souvent des personnes qui travaillent en ESAT. La présence de l'encadrement est discrète.

🔗 Semi-autonomes

Personnes qui, dans les gestes de la vie quotidienne, demandent une aide extérieure relative pour se laver, s'habiller et plus rarement manger. Elles demandent une surveillance plus suivie. Ce sont des personnes qui sont souvent accueillies en foyer occupationnel. Elles ne peuvent pas assurer une production de travail. Leur langage est souvent limité. Compréhension générale mais langage pauvre. Elles ont quelques difficultés à s'exprimer.

🔗 Dépendants

Personnes qui ont besoin, dans les gestes de la vie quotidienne, d'une tierce personne en permanence auprès d'elles. Elles ont besoin d'un encadrement rapproché et permanent et nécessitant des locaux et matériels appropriés (demandent un suivi constant, de tous les instants). Il faut leur donner à manger, les laver, les habiller. Elles ne parlent généralement pas et ont une capacité à se faire comprendre par une communication non verbale et très complexe. Elles sont accueillies, généralement, toute l'année dans des établissements. Certaines sont valides mais la grande majorité est en fauteuil.

🔗 Polyhandicap et personnes en fauteuil roulant

Personnes dépendantes, souvent IMC (Infirme Moteur Cérébral) ou polyhandicapées (handicap mental et handicap physique associés).



EMBRUNS MARINS EN VENDÉE

Les Sables d'Olonne / Résidence les Océanes

Vendée (85)

Venez respirer les embruns marins aux sable d'Olonnes d'où les skippers s'élancent pour le Vendée Globe !



DATES

Vacances scolaires de la Toussaint du 19/10 au 26/10 et du 26/10 au 02/11*



TARIF

1 990 € **



ACCUEIL

8 vacanciers autonomes et semi-autonomes chaque semaine.



ANIMATION

L'équipe est composée d'un directeur et de 3 animateurs.



LIEU DE VIE

Idéalement située à quelques encablures du remblai des Sables d'Olonne, de la plage et du Port de Plaisance, point de départ et de retour du célèbre Vendée Globe, la résidence "Les Océanes" bénéficie d'un emplacement privilégié dans un cadre calme et verdoyant, propice aux vacances et à la détente.

Elle est composée de maisons individuelles et de logements pouvant accueillir entre 2 à 14 personnes, tout est accessible et équipé pour les personnes à mobilité réduite. Elle dispose d'une piscine chauffée d'été partagée mais sans système de mise à l'eau pour les personnes à mobilité réduite, seule la plage autour de la piscine est accessible. Vous serez hébergé dans des gîtes de 4 à 6 personnes.



ACTIVITÉS POSSIBLES

Des activités manuelles seront proposées aux vacanciers ainsi que des sorties et visites comme par exemple : l'aquarium de Vendée, le musée du coquillage ou l'île Penotte, un quartier des Sables d'Olonne agrémenté de mosaïques en coquillages réalisées par une artiste locale, ou encore le zoo des Sables d'Olonne qui dévoilera tous les secrets de certaines espèces.

+ DU SÉJOUR : Un séjour pour profiter des embruns marins des plages des Sables d'Olonne !



TRANSPORT

En train aller et retour de Paris aux Sables d'Olonne. Sur place en minibus pour les transferts entre la gare et la résidence ainsi que pour les sorties et visites.

* semaine réservée prioritairement à l'accueil des personnes à mobilité réduite

** ce tarif comprend l'hébergement en gîte 4 à 6 personnes, la restauration, l'encadrement et les activités et sorties proposées par l'équipe, le transport aller/retour de Paris à la résidence de vacances ainsi que sur place pour les sorties et visites. Ce tarif ne comprend pas les dépenses personnelles.





RÉPIT EN FAMILLE EN VENDÉE

Les Sables d'Olonne / Résidence les Océanes

Vendée (85)

Venez passer un moment de vacances en famille, pour respirer les embruns marins et vous ressourcer pendant que nous prenons en charge votre proche adulte en situation de handicap.



DATES

Vacances scolaires de la Toussaint du 19/10 au 26/10 et du 26/10 au 02/11*



TARIF

2 600 € **



ACCUEIL

3 vacanciers chaque semaine avec sa famille.



ANIMATION

Une alternance entre moment de vie en famille et temps d'activités et de partage avec nos animateurs sur la résidence est proposée, mais aussi des sorties pour découvrir les plages et les alentours. Votre proche adulte en situation de handicap est pris en charge par nos animateurs **5 demi-journées avec un repas compris fournis par nos soins** (9h à 14h30 ou 14h30 à 20h à définir avec l'équipe) **ainsi qu'une journée continue** (10h à 17h) **dans la semaine.**

EN OPTION : Prestation vie quotidienne possible par nos animateurs avec aide à la toilette, au lever de 8h à 9h ou au couché de 20h à 21h.

TARIF : 30 € PAR JOUR EN SUPPLÉMENT DU TARIF DU SÉJOUR.



LIEU DE VIE

Idéalement située à quelques encablures du remblai des Sables d'Olonne, de la plage et du Port de Plaisance, point de départ et de retour du célèbre Vendée Globe, la résidence "Les Océanes" bénéficie d'un emplacement privilégié dans un cadre calme et verdoyant, propice aux vacances et à la détente pour des séjours en famille.

Elle est composée de maisons individuelles et de logements pouvant accueillir entre 2 à 14 personnes, tout est accessible et équipé pour les

personnes à mobilité réduite. Elle dispose d'une piscine chauffée d'été partagée mais sans système de mise à l'eau pour les personnes à mobilité réduite, seule la plage autour de la piscine est accessible. Vous serez hébergé dans des gîtes de 4 à 6 personnes.



ACTIVITÉS POSSIBLES

Des activités manuelles seront proposées aux vacanciers pendant les demi-journées, ainsi que des sorties et visites comme par exemple : l'aquarium de Vendée, le musée du coquillage ou l'île Penotte, un quartier des Sables d'Olonne agrémenté de mosaïques en coquillages réalisées par une artiste locale, ou encore le zoo des Sables d'Olonne qui dévoilera tous les secrets de certaines espèces.

+ DU SÉJOUR : Un séjour pour profiter des embruns marins des plages des Sables d'Olonne et se ressourcer en famille !



TRANSPORT

Pas de transport collectif pour ce séjour et vous devez vous rendre sur place par vos propres moyens.

*semaine réservée
prioritairement à l'accueil des
personnes à mobilité réduite

** ce tarif comprend
la location d'un gîte
pour 4 à 6 personnes,
l'encadrement du proche
handicapé pour 5 demi-
journées et 1 journée
continue par semaine
avec 1 repas chaque fois,
les activités et sorties
proposées par l'équipe
d'encadrement.

ce tarif comprend
l'hébergement en
gîte 4 à 6 personnes,
la restauration,
l'encadrement et les
activités et sorties
proposées par l'équipe,
le transport aller/retour
de Paris à la résidence
de vacances ainsi
que sur place pour
les sorties et visites.
Ce tarif ne comprend
pas les dépenses
personnelles.





AMBIANCE MÉDIÉVALE

Laval en Mayenne

Mayenne (53)

Venez profiter de l'ambiance médiévale du château de Laval !



DATES

Du 23/12/2024 AU 02/01/2025.



TARIF

2 500 € *



ACCUEIL

14 vacanciers adultes semi-autonomes.



ANIMATION

L'équipe est composée d'un directeur et de 3 animateurs.



LIEU DE VIE

Explorez la charmante ville de Laval, nichée dans la région des Pays de la Loire pour partir à la découverte de la fascinante histoire du château de Laval, perché sur une colline et offrant une vue imprenable sur la ville.

Vous serez logés dans l'une des chambres du centre de vacances de 1 à 4 lits, avec salle de bain privative. En plus des chambres, vous trouverez une salle télé pour regarder votre programme préféré et des espaces communs intérieurs comme extérieurs pour profiter de moment de convivialité, de jeux et de rencontre.

Pour se restaurer, vous pourrez compter sur un des partenaires du centre de vacances, situé à 100m, qui propose des petits déjeuners et des repas sous forme de self-service.



ACTIVITÉS POSSIBLES

Des activités manuelles seront proposées aux vacanciers ainsi que des sorties et visites comme par exemple : Flânez le long des quais de la Mayenne, où les péniches se reflètent dans l'eau calme, appréciez les galeries contemporaines et les festivals culturels animant la ville tout au long de l'année pour les amateurs d'art, dégustez une gastronomie raffinée, avec ses marchés colorés où vous pourrez apprécier des produits locaux frais..

+ DU SÉJOUR : Un séjour entre patrimoine, nature préservée et plaisirs gourmands.



TRANSPORT

En train aller- retour de Paris à Laval. Sur place en minibus pour les transferts entre la gare et le centre de vacances ainsi que pour les sorties et visites.

* ce tarif comprend l'hébergement en chambre de 1 à 4 lits, la restauration, l'encadrement et les activités et sorties proposées par l'équipe, le transport aller/retour de Paris au centre de vacances ainsi que sur place pour les sorties et visites.

* Ce tarif ne comprend pas les dépenses personnelles.





RÊVES EN MER

Pléneuf-Val-André

Côtes-d'Armor (22)

Évadez-vous près de la mer pour un séjour de détente.



DATES

Du 21/12/2024 au 02/01/2025.



TARIF

3 600 € Dépendant | 3 000 € Semi Autonome *



ACCUEIL

12 vacanciers adultes dépendants et Semi Autonomes, dont 4 à mobilité réduite.



ANIMATION

L'équipe est composée d'un directeur et de 10 animateurs.



LIEU DE VIE

Le Camp Vert offre une expérience unique. Situé en face d'Erquy, il propose une vue magnifique sur le cap, créant une atmosphère apaisante. Le centre de vacances bénéficie d'une belle vue sur mer et d'un emplacement en pleine nature. Il est composé de plusieurs bâtiments et d'un vaste terrain. Vous serez logés en chambre de 2, 3 et 4 personnes avec sanitaire complet.



ACTIVITÉS POSSIBLES

Des activités manuelles seront proposées aux vacanciers ainsi que des sorties et visites comme par exemple : Visite de Ile de Batz, Fêtes du nouvel an et de Noel, découverte nature, visite de la Cidrerie.

+ DU SÉJOUR : Vue mer, 800m de la plage, cuisinier sur place.



TRANSPORT

En minibus, aller/ retour au départ de Paris et sur place pour les sorties et visites.

* ce tarif comprend l'hébergement en chambre de 1 à 2 lits, la restauration, l'encadrement et les activités et sorties proposées par l'équipe, le transport aller/retour de Paris au centre de vacances ainsi que sur place pour les sorties et visites.

* Ce tarif ne comprend pas les dépenses personnelles.





ÉVASION HIVERNALE AU CŒUR DE L'EUROPE

Bruxelles

Belgique

Plongez dans l'atmosphère chaleureuse et vibrante de Bruxelles en février, où l'hiver révèle toute la magie de la capitale européenne.



DATES

Du 15/02/2025 AU 22/02/2025.



TARIF

2 050 € *



ACCUEIL

11 vacanciers adultes semi-autonomes.



ANIMATION

L'équipe est composée d'un directeur et de 3 animateurs.



LIEU DE VIE

Construite au cœur d'un parc magnifique et d'un couvent franciscain, la Maison Notre-Dame du Chant-d'Oiseau est située à proximité du centre-ville de Bruxelles et facilement accessible en transports en commun. L'environnement calme et paisible invite à la rencontre, au travail et à l'échange. Vous profiterez d'une salle à manger spacieuse et d'une cuisine familiale de qualité.



ACTIVITÉS POSSIBLES

En février, Bruxelles se pare de son charme hivernal et offre une multitude d'activités pour tous les goûts. Explorez les magnifiques musées, comme le Musée Magritte ou le Centre belge de la bande dessinée. Flânez sur la Grand-Place, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, puis réchauffez-vous avec un délicieux chocolat chaud dans l'un des nombreux cafés pittoresques. Ne manquez pas les événements saisonniers, comme le Festival Anima dédié aux films d'animation. Pour les amateurs de shopping, les galeries royales Saint-Hubert regorgent de boutiques élégantes. Profitez d'une escapade inoubliable au cœur de la capitale belge.

+ DU SÉJOUR : Un séjour entre patrimoine, nature préservée et plaisirs gourmands.



TRANSPORT

En train aller- retour de Paris à Bruxelles.

* ce tarif comprend l'hébergement en chambre de 1 à 4 lits, la restauration, l'encadrement et les activités et sorties proposées par l'équipe, le transport aller/retour de Paris au centre de vacances ainsi que sur place pour les sorties et visites.

* Ce tarif ne comprend pas les dépenses personnelles.





ESCAPADE VIENNOISE À NOËL

Vienne

Autriche

Plongez dans l'enchantement de Noël lors d'un séjour inoubliable à Vienne !



DATES

Du 21/12/2024 au 03/01/2025.



TARIF

2 890 € *



ACCUEIL

10 vacanciers adultes autonomes.



ANIMATION

L'équipe est composée d'un directeur et de 2 animateurs.



LIEU DE VIE

Vivez l'expérience unique de Noël à Vienne, où chaque instant est une invitation à la contemplation et à la célébration dans un cadre enchanteur et riche d'histoire.

Émerveillez-vous devant les magnifiques illuminations qui parent chaque rue et place de la ville impériale.

Laissez-vous séduire par l'odeur enivrante des spécialités culinaires dans les marchés de Noël traditionnels.

Vous serez logés dans des appartements au centre-ville. Les déjeuners seront généralement pris en ville lors des visites et balades, et les dîners et petits déjeuners dans les appartements.



ACTIVITÉS POSSIBLES

Des activités seront proposées aux vacanciers ainsi que des sorties et visites comme par exemple : Plongez dans l'atmosphère des marchés de Noël ornés de lumières, dégustez des spécialités locales et trouvez des cadeaux uniques, explorez les rues historiques de la ville pour admirer les décorations festives, écouter les concerts de musique classique qui résonnent dans les églises, profitez également des nombreuses expositions d'art et des représentations théâtrales organisées spécialement pour les fêtes.

+ DU SÉJOUR : Un séjour au cœur des marchés de Noël de la capitale impériale !



TRANSPORT

En train de nuit aller/ retour de Paris à Vienne. Transport en commun sur place.

* ce tarif comprend l'hébergement en appartement, la restauration, l'encadrement et les activités et sorties proposées par l'équipe, le transport aller/retour de Paris à Vienne ainsi que sur place pour les sorties et visites.

* Ce tarif ne comprend pas les dépenses personnelles.





BOL D'AIR EN POITOU

Saint-Cyr

Vienne (86)

Venez prendre un bol d'air en Poitou !



DATES

Du 13/04/2025 au 20/04/2025.



TARIF

1 900 € *



ACCUEIL

15 vacanciers adultes, 8 semi-autonomes, 7 dépendants dont 3 PMR.



ANIMATION

L'équipe est composée d'un directeur et de 10 animateurs.



LIEU DE VIE

Résidence Saint Cyr en bordure du parc de loisirs du lac de Saint Cyr. Chambres de 2 à 4 lits, équipées de salles de bain et W.C. Restaurant, mini-bar, salle de jeux, salon de télévision, salle de réunion. Possibilité d'accueillir les couples.

ACTIVITÉS POSSIBLES

Des activités manuelles seront proposées aux vacanciers ainsi que des sorties et visites comme par exemple : Le Futuroscope, le marais poitevin, Poitiers et ses 200 ans d'art et d'histoire; la vallée des Singes, le château des Aigles, l'Île aux serpents.

L'équipe proposera aussi des grands jeux, des veillées, des soirées à thèmes, des chants, de la musique. Vous pourrez participer aux fêtes locales.



+ DU SÉJOUR : Un séjour à mille facettes, les animaux, la nature, l'histoire... et la technologie !

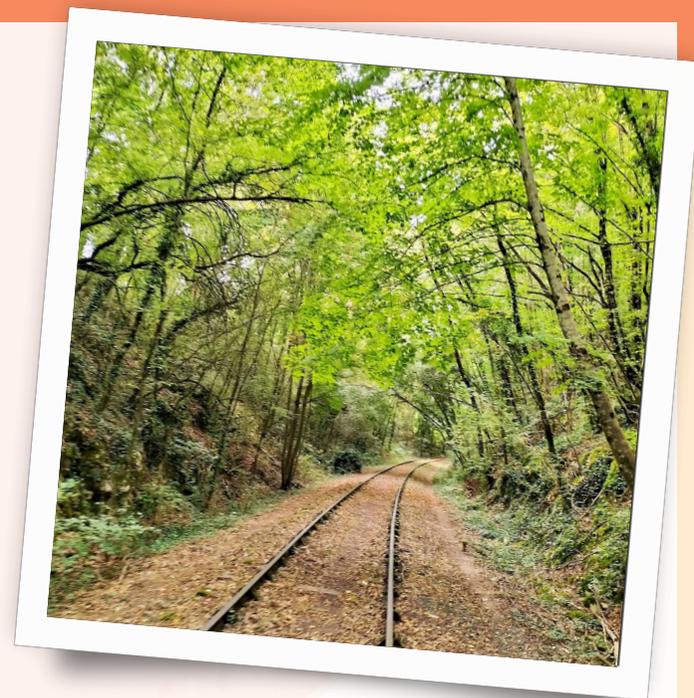
TRANSPORT

En minibus, aller/ retour au départ de Paris et sur place pour les sorties et visites.



* ce tarif comprend l'hébergement en chambre de 2 à 4 lits, la restauration, l'encadrement et les activités et sorties proposées par l'équipe, le transport aller/retour de Paris au centre de vacances ainsi que sur place pour les sorties et visites.

* Ce tarif ne comprend pas les dépenses personnelles.



FÉDÉRATION APAJH SERVICE ACCOMPAGNEMENT-LOISIRS

Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - 29e étage - Boîte aux lettres n°35 - 75755 Paris cedex 15

E-mail : vacances@apajh.asso.fr

Permanences téléphoniques de 10h à 12h et de 14h à 17h

Tél. 01 44 10 23 74

RECRUTEMENT SÉJOURS ADAPTÉS ETÉ 2024

QUI SOMMES-NOUS ?

- “Fédération APAJH”, est une association de loi 1901 qui s’engage par son action militante et gestionnaire à faire avancer la réflexion en faveur de la personne en situation de handicap. Elle entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure inclusion à toute forme de vie sociale.
- Notre service Accompagnement Loisirs organise des séjours adaptés en France pour les enfants, les adolescents et les adultes en situation de handicap mental, physique et polyhandicaps.

LES POSTES A POURVOIR

- Recrutons des **Directeurs/trices** de Vacances Adaptées Organisées pour des séjours adultes Semi autonomes et Dépendants.
- Dates de début des séjours de juillet à août 2024.

LES MISSIONS

- Rattaché(e) au Responsable du Service Accompagnement Loisirs, vous êtes chargé(e) de l’élaboration, l’organisation ainsi que de la coordination des activités du séjour pour des vacanciers adultes, semi autonomes et dépendants
- Vous assurez le recrutement et l’encadrement de vos équipes (5 à 15 personnes)
- Vous rédigez le projet du séjour
- Vous prenez en charge la gestion administrative et budgétaire
- Vous coordonnez les activités et les sorties du séjour
- Vous êtes le garant du respect de la législation et de la sécurité affective, physique et morale des vacanciers.

PROFIL

- Expérience significative dans le secteur du handicap
- Permis B
- BAFD souhaité
- Diplôme de secourisme (PSC1...) souhaité

LE TYPE DE CONTRAT

- Contrat d’Engagement Educatif (CEE)
- 48 à 62€ brut /jour selon grille indiciaire
- 10% congés payés

LES PLUS

- Week-end de formation sur Paris avant les séjours pris en charge et rémunéré)
- Préparation sur le centre avec l’équipe avant séjour (2 à 3 jours rémunérés)
- Frais de déplacements pour le lieu du séjour pris en charge (BlablaCar, Flixbus) pour l’ensemble de l’équipe
- Logés et nourris

CONTACT

- 01 4410 23 74
- vacances@apajh.asso.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

☉ MODALITÉS D'INSCRIPTION

→ Dossiers d'inscription

Toute inscription doit obligatoirement être accompagnée du dossier d'inscription et du dossier médical en deux exemplaires figurant, en précisant bien le ou les séjours choisis, par ordre de préférence. Afin de garantir le meilleur déroulement possible des vacances de tous, l'APAJH étudie et oriente les demandes en fonction de la spécificité de chaque séjour, de la recherche d'homogénéité pour le groupe accueilli, et du niveau d'autonomie de chaque participant. La clôture des inscriptions est effectuée à concurrence des places disponibles jusqu'à la date indiquée dans ce catalogue, pour le séjour ou par le transport, qui peut être la même ou différente. Passé ce délai, l'inscription n'est plus retenue. Tout dossier d'inscription incomplet sera retourné.

→ Modalités de paiement

Pour être prise en compte, chaque inscription doit être accompagnée d'un chèque d'acompte d'un montant de 300 euros à l'ordre de l'APAJH, en indiquant au dos du chèque le nom du vacancier et le séjour choisi, sauf dans le cas d'une prise en charge financière totale par un organisme ou une administration. Dans ce dernier cas vous devez joindre obligatoirement le(s) justificatif(s) de cette prise en charge pour que la demande soit enregistrée. Indiquer dans la case prévue à cet effet, les coordonnées des personnes qui assurent le règlement. Dans le cas où l'APAJH ne pourrait satisfaire une demande d'inscription, l'acompte versé serait intégralement remboursé (Fédération APAJH - Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - BAL 35 - 75 755 PARIS Cedex 15).

L'inscription ne devient définitive qu'après acceptation et signature du contrat de vente, et dès lors que la totalité du prix du séjour, déduction faite de l'acompte versé lors de l'inscription, est réglée. Le règlement total du prix du séjour doit intervenir 30 jours avant la date de début du séjour, par chèque à l'ordre de l'organisateur, en rappelant le nom du vacancier et le séjour choisi ou par virement bancaire. Les documents de départ ne seront adressés qu'après réception du solde du

séjour environ 20 jours avant le départ. Une fois le règlement total effectué, la Fédération APAJH délivrera une facture au vacancier. Il est également possible de régler tout ou partie du prix du séjour par chèques vacances sauf l'acompte.

Les bons CAF ne peuvent en revanche pas être acceptés en règlement de l'acompte, les aides familiales aux vacances n'étant accordées qu'après la réalisation effective du séjour concerné.

→ Adhésion

Seuls les adhérents de la Fédération APAJH, à jour de leur cotisation peuvent participer aux séjours de vacances organisés par l'association (loi de 1901). Le montant de la cotisation pour l'année 2024 s'élève à 36 euros, 26 euros pour les usagers des structures APAJH et les personnes ayant un enfant recensé au secteur handicap de la MGEN. Si le vacancier n'est pas à jour de cotisation, le montant est à verser par un chèque distinct au moment de l'inscription.

☉ PRIX - PRESTATIONS

Les prix indiqués sur chaque description de séjour sont nets, toutes taxes comprises et en euros. Ils comprennent, sauf exception (se reporter au descriptif du séjour) : les frais d'organisation, la pension complète (repas et hébergement), l'animation, l'entretien du linge, le transport* et l'assurance**. Ils ne comprennent pas : la garantie annulation (voir plus loin) les dépenses à caractère personnel (argent de poche), les frais médicaux, pharmaceutiques, infirmiers ou d'hospitalisation éventuels ainsi que l'éventuelle location du matériel médical nécessaire à la prise en charge du vacancier. Ils pourront être soumis à des modifications.

Pour les dépenses ponctuelles effectuées personnellement par le vacancier, il est conseillé de prévoir un argent de poche. Il est géré soit par le vacancier, soit par les accompagnateurs ; dans ce cas, il est remis au responsable du séjour au jour du départ et distribué au fur et à mesure des besoins, sur simple demande. L'APAJH décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des

biens personnels, qui n'auraient pas été remis à la garde du responsable de séjour.

** Transport : Le transport s'entend du lieu de rassemblement du groupe vers le lieu de séjour, aller et retour (possibilités d'organisation d'accueil en gare ou en aéroport au lieu exact de rendez-vous indiqué dans la convocation. Se reporter au descriptif des séjours, ou nous consulter).*

*** Assurance : tout vacancier participant à un séjour est assuré de la date du départ à celle du retour ; les garanties couvrent la responsabilité civile à l'égard des tiers et l'assurance rapatriement, ainsi que les activités organisées dans le cadre du séjour. Elles ne couvrent pas le vol, la perte d'affaires personnelles d'objets de valeur, de l'argent de poche et les dégradations volontaires, garanties pour lesquelles il vous est conseillé de souscrire une assurance personnelle.*

☉ DÉSISTEMENT - ANNULATION

→ Annulation du séjour par le vacancier

Tout désistement du fait du vacancier entraînera la retenue de frais administratifs (80€) et la perception de frais selon le barème suivant :

- **plus de 30 jours avant le départ : retenue du seul montant de l'acompte,**
- **entre 30 et 10 jours avant le départ : retenue de 50 % du montant total du séjour,**
- **entre 10 jours et la veille du départ : retenue de 90 % du montant total du séjour,**
- **le jour du départ : retenue du montant total du séjour,**
- **en cours de séjour : aucun remboursement ne sera consenti en cas d'interruption du séjour.**

Les annulations doivent être notifiées par écrit et adressées par lettre recommandée avec accusé de réception. Toutefois, un vacancier qui se désiste peut proposer une personne pour le remplacer, dans le cadre d'une cession de contrat. Tous les frais occasionnés par la

cession du contrat seront mis à la charge du cédant et du cessionnaire, engagés au paiement solidaire de ces frais.

Dans le cas d'une interruption volontaire par un participant, en cours de séjour, aucun remboursement ne sera accordé.

☉ Annulation - modification du séjour par la Fédération APAJH

L'APAJH est en droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance du nombre des participants. Ainsi, l'annulation pourra être notifiée au vacancier si le taux de réservation n'atteint pas au moins 80% du nombre de vacanciers indiqué dans la fiche se rapportant au séjour. Par ailleurs, dans ce cas précis, L'APAJH s'engage à informer le voyageur de l'annulation du séjour dans les délais suivants :

- **20 jours avant le début voyage si la durée du voyage excède 6 jours ;**
- **7 jours avant le début du voyage si la durée du voyage est comprise entre 2 et 6 jours ;**
- **48 heures avant le début du voyage si la durée du voyage est inférieure à 2 jours.**

Dans la majorité des cas, l'APAJH proposera en priorité un séjour de remplacement à un autre tarif, plutôt qu'une annulation. En cas de refus, les sommes versées sont intégralement remboursées.

L'APAJH se réserve le droit de modifier les dates, le lieu d'accueil, le moyen de transport, ou les activités proposées d'un séjour si les circonstances l'exigent, en proposant des prestations équivalentes.

L'APAJH se réserve le droit de rapatrier un vacancier en cas de comportement mettant en danger sa sécurité personnelle et/ou celle des autres vacanciers. Dans cette situation l'APAJH conservera les frais administratifs et remboursera le vacancier au prorata des journées de séjour restantes. Les frais engendrés par le rapatriement seront déduits des éventuelles sommes à rembourser. Le montant de la garantie-annulation en supplément pour le séjour ne sera pas remboursé.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Lorsque le retour du vacancier est consécutif à un avis médical imposant le rapatriement, l'APAJH ne procédera à aucun remboursement.

De la même façon, lorsque les informations notamment médicales ou relatives à la santé du vacancier, transmises dans le dossier d'inscription s'avéreront incomplètes ou inexactes et que l'état de santé du vacancier s'avère finalement incompatible avec son maintien dans le séjour, aucun remboursement ne sera accordé.

L'adhésion à l'APAJH reste acquise dans tous les cas.

👉 Garantie-annulation

Il est conseillé à tout vacancier de souscrire auprès de nos services une garantie annulation personnelle, au moment de l'inscription, couvrant, pour cause de maladie grave, accident, décès, les frais et les pénalités d'annulation et, en cas de rapatriement, les prestations non utilisées (hors transport). Le remboursement s'effectue par chèque dans un délai de 2 mois. Le coût de la garantie annulation est de 4 % du prix total du forfait, à régler par chèque à l'ordre de l'APAJH, en indiquant au dos du chèque le nom du vacancier. Le prix de la garantie annulation reste acquis dans tous les cas. Sans garantie annulation, en cas de rapatriement, les prestations non utilisées restent acquises à l'association APAJH.

👉 SUIVI MÉDICAL - FRAIS MÉDICAUX

Il est impératif de fournir, la carte vitale et l'original de l'ordonnance médicale ainsi que les piluliers journaliers pour la durée du séjour, le jour du départ. Sur le lieu de séjour, tous les médicaments seront sous contrôle de nos équipes et rangés dans un endroit fermant à clef. En cas de besoin, nous avançons les frais médicaux. Les feuilles originales de maladie vous seront adressées contre remboursement.

Il est entendu que les séjours dispensés par l'APAJH sont des séjours de vacances adaptées organisées, qui ne permettent pas

de recevoir des personnes nécessitant des actes médicaux réguliers et un personnel médical permanent ou une structure médicalisée. Nous n'assurons pas le suivi médical ou paramédical sur les séjours de vacances. Nous vous transmettrons une fiche de liaison afin que vous preniez vous-même les rendez-vous médicaux. Nous continuons d'assurer la livraison de matériel médical sur le lieu du séjour si besoin. Nous ne prendrons pas en charge la location de matériel pour les séjours à l'étranger et pour tous les séjours ayant une étape à l'aller et / ou au retour. Les soins infirmiers ne seront pas possibles pour les séjours à l'étranger, pendant le voyage aller/retour et sur les hébergements étapes (nuit à l'hôtel).

Les parents ou tuteurs légaux s'engagent à rembourser les frais médicaux éventuellement engagés par l'APAJH en cas de maladie ou d'accident. Les feuilles de soins et justificatifs leur seront adressés afin qu'ils en obtiennent le remboursement auprès de leur organisme de sécurité sociale.

👉 DONNÉES PERSONNELLES

Vous autorisez la Fédération APAJH à collecter et traiter les données personnelles indispensables pour votre inscription. Les données collectées sont destinées à l'usage exclusif la Fédération APAJH. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en nous contactant à l'adresse suivante : Fédération APAJH - Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - BAL 35 - 75 755 PARIS Cedex 15.

👉 DROITS ESSENTIELS PRÉVUS PAR LA DIRECTIVE (UE) 2015/2302 TRANSPOSÉE DANS LE CODE DU TOURISME

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs ont le droit d'obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

L'APAJH a souscrit une garantie contre l'insolvabilité auprès du Fond Mutualisé de Solidarité (FMS) de l'UNAT. Les voyageurs peuvent prendre contact avec l'UNAT Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air 8 Rue César Franck - 75015 Paris) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité d'APAJH.

** Transport : Le transport s'entend du lieu de rassemblement du groupe vers le lieu de séjour, aller et retour (possibilités d'organisation d'accueil en gare ou en aéroport au lieu exact de rendez-vous indiqué dans la convocation. Se reporter au descriptif des séjours, ou nous consulter).*

*** Assurance : tout vacancier participant à un séjour est assuré de la date du départ à celle du retour ; les garanties couvrent la responsabilité civile à l'égard des tiers et l'assurance rapatriement, ainsi que les activités organisées dans le cadre du séjour. Elles ne couvrent pas le vol, la perte d'affaires personnelles d'objets de valeur, de l'argent de poche et les dégradations volontaires, garanties pour lesquelles il vous est conseillé de souscrire une assurance personnelle.*



Service Accompagnement Loisirs

Tour Maine Montparnasse
33, avenue du Maine 29^e étage
Boîte aux lettres n°35
75755 Paris Cedex 15

01 44 10 23 74
vacances@apajh.asso.fr

www.handicap-vacances.org

